

Dossier de Presse

**Inauguration de la nouvelle station de dépollution des eaux usées
Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Vermand
et l'Agence de l'Eau Artois Picardie s'engagent
pour la protection de l'eau et de l'Omignon
Vermand, le 14 Novembre 2009**

Sommaire

**Communiqué : Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de
Vermand et l'Agence de l'Eau Artois Picardie s'engagent
pour la protection de l'eau et de l'Omignon**

- Fiche 1** : Une station de dépollution pour l'amélioration de la qualité des eaux de l'Omignon
- Fiche 2** : Quelle qualité de l'eau pour l'Omignon ?
- Fiche 3** : La qualité du milieu physique de l'Omignon
- Fiche 4** : Les objectifs européens : l'atteinte du bon état en 2015
- Annexe** : Plaquette l'Omignon

Vermand, le 14 novembre 2009

Contacts presse :

Agence de l'eau : Christine Dericq – Tél. : 03.27.99.90.26 – 06.27.34.46.29 - email : c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut – Tél. : 03.27.99.83.27 – email: c.debut@eau-artois-picardie.fr

Communiqué de presse :
Inauguration de la nouvelle station de dépollution des eaux usées
Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Vermand
et l'Agence de l'Eau Artois Picardie
s'engagent pour la protection de l'eau et de l'Omignon

Collecter et traiter toutes les eaux usées avant leur rejet au milieu naturel permet de maintenir la qualité des milieux aquatiques et de protéger des pollutions les ressources en eau. En milieu urbain, la station d'épuration est au cœur des politiques « eau ». En milieu rural, il s'agit d'étudier la meilleure solution pour nettoyer les eaux usées générées par la population, que ce soit en assainissement collectif ou individuel.

Le Syndicat Intercommunal de VERMAND assure la compétence « assainissement et eaux usées » pour le compte de 6 communes du département de l'Aisne situées à proximité de l'agglomération urbaine de Saint Quentin: Vermand, Attilly, Savy, Etreillers, Holnon et Francilly-Selency. Il se dote d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 6.500 équivalent habitants pour couvrir toute l'intercommunalité.

La réalisation de la nouvelle station de dépollution de ce syndicat vient clôturer un partenariat pluriannuel engagé depuis 2000 avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Au terme de ce programme d'actions, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement aura engagé un montant global d'investissements de près de 4 M€.

Intérêt de l'opération :

- Mettre à niveau réglementaire la seule station d'épuration actuelle de la vallée de l'Omignon : la nouvelle station d'épuration permettra le traitement poussé d'une pollution domestique de 6.500 équivalent-habitants.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du bon état de la rivière Omignon (échéance 2015)

Investissements et incidence sur le prix de l'eau :

Le programme spécifique de travaux inhérent à cette nouvelle station d'épuration se chiffre à près de **2,1 M€ HT de travaux sur lesquels l'Agence de l'Eau Artois Picardie apporte une participation financière globale de 1,325 M€** (dont une avance remboursable de **0,390 M€**).

Le Conseil Général de l'Aisne apporte **0,6 M€**, le solde étant couvert par le SIARV.

Le syndicat a en outre bénéficié d'une enveloppe parlementaire de 15000 €.

Avec l'ensemble de ces investissements consentis, le prix de l'eau pour la majorité de ces communes se situera en 2012 entre **4,5 et 4,8 €/m³ TTC**.

Retrouvez toutes les infos sur www.eau-artois-picardie.fr,

Vermand, le 14 novembre 2009

Contacts presse :

Agence de l'eau : Christine Dericq – Tél. : 03.27.99.90.26 – 06.27.34.46.29 - email : c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut – Tél. : 03.27.99.83.27 – email: c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 1 : Une station de dépollution pour l'amélioration de la qualité des eaux de la rivière l'Omignon

➤ **Caractéristiques et problématique de l'assainissement :**

Le système d'assainissement comprend un réseau de collecte très majoritairement séparatif et étendu sur près de 31 kms avec pas moins de 15 postes de refoulement installés pour la majorité en cascade. La station de dépollution actuelle a été mise en service en 1975. Elle a été dimensionnée pour 6 600 habitants (soit 6000 EH).

Après une vingtaine d'année de fonctionnement, des signes de dégradation et de dysfonctionnement du réseau d'assainissement sont vite apparus. A l'issue d'une étude diagnostique réalisée en 1997/1998, le constat suivant a été dressé :

- dégradation de la structure des réseaux en amiante-ciment liée à un temps de séjour des effluents trop long et à la formation d'H₂S (Hydrogène Sulfuré) en quantité importante,
- présence d'eaux claires parasites permanentes pouvant atteindre près de 45 % des débits en entrée de station,
- surface active de près de 5 ha générant des surdébits d'eaux pluviales dans les réseaux et des by-pass au niveau de différents postes avant l'arrivée en station,
- nécessité de requalification de la station surtout au niveau des prétraitements et de la filière boues.

En 2000, L'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Vermand concrétisent leur partenariat au travers d'un contrat pluriannuel d'assainissement. Aujourd'hui, au terme de ce contrat, c'est un programme de travaux chiffré au global à près de 4 M€ qui a été réalisé et qui se décompose comme suit :

- La mise en œuvre de traitements préventifs de lutte contre la formation d'H₂S : 0,3 €
- La réhabilitation des réseaux structurants : 1,5 M€
- La reconstruction de la station de dépollution : 2,1 M€

La participation financière globale de l'Agence s'élève à :

- **1,45 M€** sous la forme d'une subvention (dont 0,5 M€ au titre de la solidarité Urbain Rural)
- **0,675 M€** sous la forme d'une avance sans intérêt

➤ **La nouvelle station d'épuration :**

Il s'agit d'un ouvrage permettant le traitement d'une pollution domestique de 6 500 habitants, soit une capacité nominale de traitement au sens des textes réglementaires de 5 850 EH, conçu pour répondre à l'ensemble des exigences vis-à-vis de la protection du milieu récepteur (l'Omignon)

Les principaux ouvrages datant de 1975 et 1984 ayant subi des dégradations importantes et étant devenus obsolètes, il a été décidé de reconstruire la station sur le site.

Sur le plan technique, ces travaux intègrent :


- La construction d'une filière de traitement des eaux dimensionnée pour traiter une charge de pollution équivalente à 6 500 habitants. Cette filière est de type boues activées avec aération prolongée et doit permettre le traitement de l'azote et du phosphore,
- Le dimensionnement hydraulique très sécuritaire de la station porté à 130 m³/h minimum,

- La mise en place d'une installation d'épaississement des boues par centrifugation avec une capacité de stockage de 9 mois sur site sous plateforme couverte avec valorisation agricole.

Caractéristiques actuelles de la nouvelle station de dépollution

Débit maximum admissible sur la filière de traitement	130 m3/h
DBO5	25 mg/l
DCO	90 mg/l
MES	30 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

➤ Eléments financiers

Montant Global de l'Opération (HT) :		2 100 000 €
<hr/>		
Subventions et Avances :		
	Agence de l'Eau Artois Picardie	
	. Subvention	935.000 €
	. Avance remboursable	390.000 €
	Conseil Général de l'Aisne	600.000 €
	Enveloppe parlementaire	15.000 €
	Total des aides (Subventions)	1.550.000 €
	Total des aides (Avance remboursable)	390.000 €

➤ Les services de l'eau et de l'assainissement du S.I.A. de la Région de Vermand et la fiscalité actuelle et future de l'eau

Le cycle des services de l'eau :

Puiser l'eau dans le sous-sol ou la rivière, la rendre potable et l'acheminer jusqu'à votre habitation puis, une fois utilisée, récupérer et évacuer cette eau "usée" pour la conduire vers un centre de traitement où elle sera épurée avant son rejet final dans le milieu naturel.

L'eau est prélevée dans le milieu naturel, traitée et distribuée. Les eaux usées sont ensuite collectées puis acheminées vers une station d'épuration avant de retourner au milieu naturel. Il s'agit donc bien d'un cycle de services au sein duquel on distinguera la distribution d'eau potable d'une part et l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées) d'autre part.

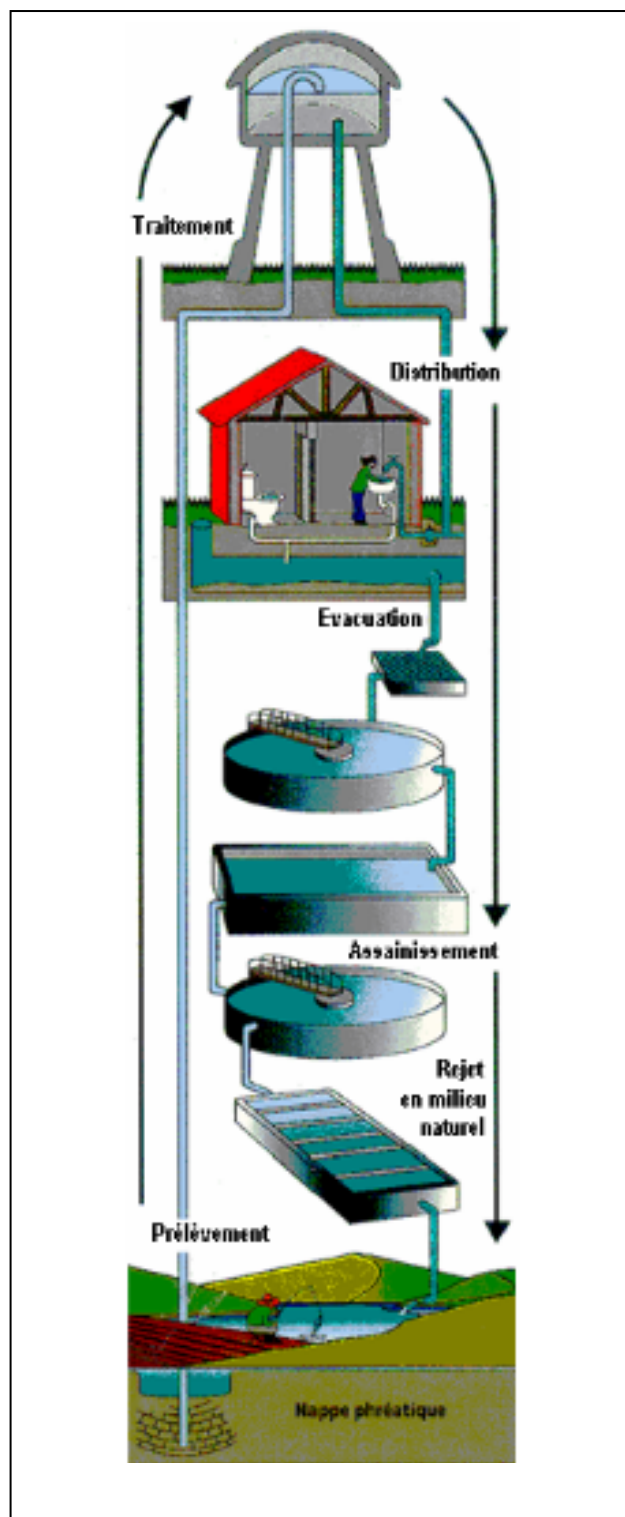
Comprendre sa facture d'eau

La facture détaillée est adressée par la commune, un regroupement de communes auquel adhère la commune (syndicat intercommunal, communauté,...) ou un distributeur privé si la commune lui a délégué le service d'eau ou d'assainissement. (Pour un logement collectif, la facture d'eau et d'assainissement relative à l'immeuble est adressée au syndic qui la répercutera ensuite sur les charges).

Les postes 1, 2, 4 et 5 (tableau ci-dessous) servent à couvrir les coûts d'investissements et d'exploitation des services de distribution d'eau potable et d'assainissement. Ces sommes se répartissent, suivant le mode de gestion, entre la commune, l'éventuelle structure intercommunale ou le distributeur d'eau privé.

Les redevances de prélèvement, de pollution et de modernisation des réseaux de collecte (3 et 6) sont collectées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Elles sont assises sur chaque m³ facturé à l'utilisateur. Elles sont destinées à aider financièrement les communes du bassin, lors de leurs investissements, et à participer à la couverture des coûts d'exploitation des ouvrages d'épuration.

Enfin les postes 7 et 8, soit la taxe des Voies Navigables de France et la TVA (au taux réduit de 5,5 %), sont les seuls éléments de la facture qui ne concourent pas directement au financement des services de l'eau et de l'assainissement. La taxe VNF permet ainsi aux Voies Navigables de France d'entretenir les canaux qui sont sous responsabilité.



	Coût au m3 (en euros)	Conso. (en m3)	Montant total (en euro HT)	Montant total (en euro TTC)
Service de distribution d'eau potable				
1- Abonnement (partie fixe)			50,00	52.75
2- Prix du service (Investissement & Fonctionnement)	0,75	120	90,00	94,95
3- Redevance de prélèvement (Agence de l'Eau)	0,04	120	48,00	5.06
Service d'assainissement (collecte et épuration des eaux usées)				
4- Abonnement (partie fixe)			100,00	105,50
5- Prix du service (Investissement & Fonctionnement)	1.95	120	234,00	246,87
Organismes Publics				
6- Redevances de pollution (Agence de l'Eau)	0.53	120	63,60	67.090
7- Taxes Voies Navigables de France				
Montant Total HT			542,40	
8- Total T.V.A.			29,83	
Montant Total TTC				572,23

Facture type Commune de Vermand (2009)

Eau potable :

L'alimentation en eau des 6 communes est disparate et assurée majoritairement en régie.

Quatre d'entre elles sont alimentées par leur propre ouvrage, deux autres (Vermand et Attilly) intègrent le SIDEVO (syndicat intercommunal de distribution d'eau de la vallée de l'Omignon) qui regroupe aujourd'hui 10 communes. La production est assurée à partir d'un champ captant implanté également sur la commune de Vermand en amont de la collectivité.

Sur ce territoire, il apparaît indispensable de mettre en application les orientations du schéma départemental afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et développer les mesures de protection de la ressource en eau souterraine.

Assainissement :

Avec les travaux consentis ces dernières années et la mise en œuvre de cette nouvelle unité d'épuration, la part assainissement se situe aujourd'hui à environ 2,78 € (hors redevance et TVA)

Le prix global TTC sur les communes se situera à l'horizon 2012 dans la fourchette haute des prix du bassin, soit de 4,5 à 4,8 €/m³.

Vermand, le 14 novembre 2009

Contacts presse :

Agence de l'eau : Christine Dericq – Tél. : 03.27.99.90.26 – 06.27.34.46.29 - email : c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut – Tél. : 03.27.99.83.27 – email: c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 2 : la qualité de l'eau de l'Omignon

➤ Un réseau pour mesurer la qualité de l'eau

La gestion des eaux de surface nécessite une bonne connaissance de leur état et de leur évolution au cours du temps. Les agences de l'eau jouent un rôle important dans l'acquisition des données permettant d'asseoir cette connaissance et d'arrêter les politiques de l'eau.

➤ L'évaluation de la qualité physico-chimique de l'eau (SEQ-Eau)

Cette approche permet d'évaluer plus précisément la qualité de l'eau et son aptitude à assurer certaines fonctionnalités : **maintien des équilibres biologiques**, production de l'eau potable, loisirs et sports aquatiques, aquaculture, abreuvement des animaux, irrigation.

Au travers de ce système, la qualité de l'eau est décrite pour plusieurs altérations, à l'aide de :

- 5 classes de qualité allant du bleu (aptitude très bonne) au rouge (inaptitude)
- d'un indice variant en continu de 0 (le pire) à 100 (le meilleur)

L'indice de qualité permet de juger de l'évolution de la qualité de l'eau à l'intérieur d'une même classe.

L'indice d'état « macropolluant » synthétise en un indice toutes les altérations caractérisant la potentialité de l'eau à la biologie (7 altérations au total) : matières organiques et oxydables, matières azotées (hors nitrates), matières phosphorées, effets des proliférations végétales, matières en suspension, température, acidification.

En 2007, la qualité de l'Omignon à Saint-Christ- Briost est bonne selon l'indice macropolluants » du SEQ-Eau. Elle est stable sur les dix dernières années. Avec un indice de qualité SEQ-Eau de 62 sur 100, ce cours d'eau se situe toutefois en limite inférieure de la classe bonne qualité pour le potentiel de l'eau à la vie biologique. Seule l'altération « nitrates » est jugée passable.

Altération	Qualité	Indice d'aptitude
Acidification	Très bonne	93
Effet des proliférations végétales	Très bonne	81
Matières azotées	Bonne	73
Matières organiques et oxydables	Bonne	61
Matières phosphorées	Bonne	78
Particules en suspension	Très bonne	83

Altération	Qualité	Indice d'aptitude
Nitrates	Passable	42

Altération	Qualité	Indice d'aptitude
Macropolluants	Bonne	62

Qualité de l'Omignon en 2007 selon le SEQ-Eau

Vermand, le 14 novembre 2009

Contacts presse :

Agence de l'eau : Christine Dericq – Tél. : 03.27.99.90.26 – 06.27.34.46.29 - email : c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut – Tél. : 03.27.99.83.27 – email: c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 3 : Evaluation de la qualité du milieu physique de l'Omignon

La **qualité physique** d'un cours d'eau influence au même titre que la qualité intrinsèque de l'eau la satisfaction des équilibres biologiques du milieu.

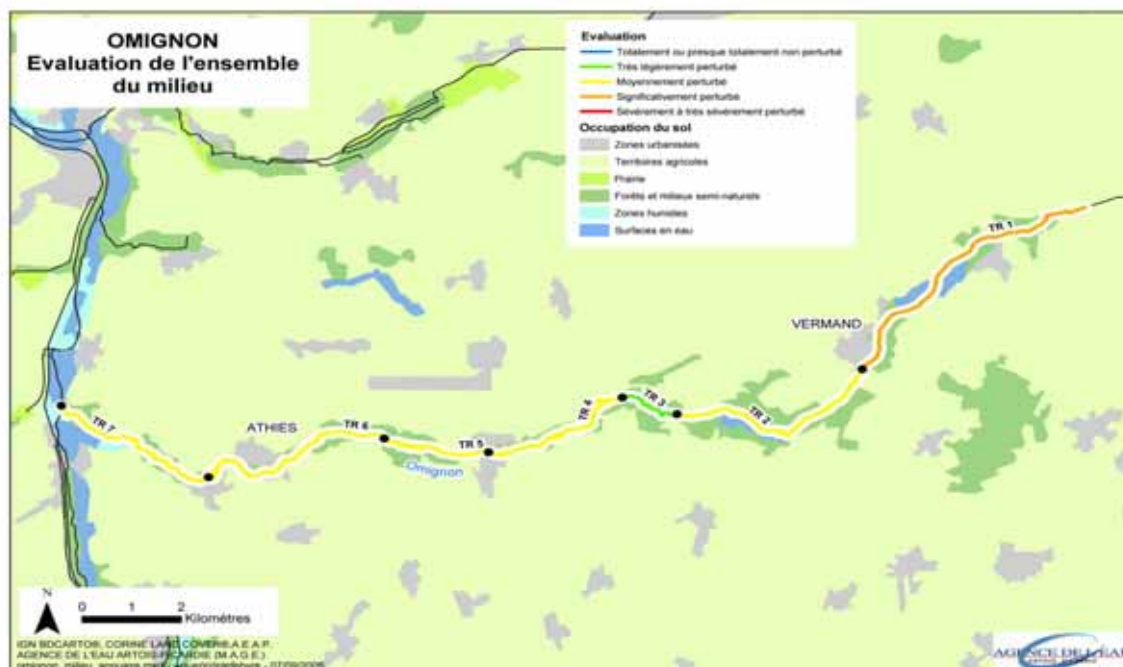
Elle s'appréhende au travers de l'examen de la qualité du lit majeur, du lit mineur, de la qualité des berges et de la ripisylve (végétation rivulaire).

La notation s'effectue là aussi selon 5 classes de qualité allant du bleu (totalement ou presque totalement non perturbé) au rouge (sévèrement à très sévèrement perturbé).

		T2	T3	T4	T5	T6	T7
Lit Majeur	Orange	Vert clair	Bleu clair	Bleu clair	Bleu clair	Bleu clair	Bleu clair
Berges	Orange	Vert clair	Bleu clair	Bleu clair	Bleu clair	Bleu clair	Bleu clair
Ripisylve	Orange	Orange	Vert clair	Vert clair	Vert clair	Vert clair	Vert clair
Lit Mineur	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Qualité physique	Orange	Orange	Vert clair	Vert clair	Vert clair	Vert clair	Vert clair

Le lit mineur se caractérise par un lit sévèrement à très sévèrement perturbé. Sur l'ensemble du linéaire : le lit est rectifié, recalibré, et en ce qui concerne certains tronçons, endigué ; les fonds sont colmatés par des limons vase. On note également la présence de 6 ouvrages infranchissables. Ces différents aménagements entraînent de nombreux dysfonctionnements.

Cette situation tend à s'améliorer lorsqu'on se dirige vers l'aval. **Les indices pour le lit majeur et les berges sont en effet globalement bons** à l'exception du tronçon 1 (depuis la source à Pontru jusqu'à Vermand) qui présente une qualité significativement perturbée en raison d'un endiguement quasi-systématique, de la présence de routes sur remblai et d'un encaissement important.



Au final, l'examen du milieu physique de l'Omignon révèle une situation **significativement à légèrement perturbée.**

Vermand, le 14 novembre 2009

Contacts presse :

Agence de l'eau : Christine Dericq – Tél. : 03.27.99.90.26 – 06.27.34.46.29 - email : c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut – Tél. : 03.27.99.83.27 – email: c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 4 : - Les objectifs européens : l'atteinte du bon état en 2015

Transposée en droit français en 2004, la **Directive Cadre sur l'Eau** (DCE) du 23 octobre 2000, fixe une méthode de travail, un calendrier et des objectifs sur la qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières des Etats membres.

Ces objectifs sont inscrits dans les **plans de gestion** des districts hydrographiques et sont déclinés par **masses d'eau** (portion de cours d'eau ou de canal homogène de part leurs caractéristiques et leur fonctionnement biologique).

Sauf dérogation motivée, l'objectif à l'horizon 2015 est l'atteinte du « bon état » pour tous les milieux naturels et un objectif de « bon potentiel » pour les milieux fortement modifiés.

Pour l'ensemble des masses d'eau de surface, quatre objectifs environnementaux ont été fixés :

- l'atteinte du bon état,
- la non dégradation de la qualité des masses d'eau,
- la réduction des substances prioritaires
- et le respect des réglementations spécifiques des zones protégées.

➤ Le nouveau système d'évaluation de l'état des eaux de surface

L'état d'une masse d'eau est défini comme étant la situation la plus déclassante entre un état chimique et un état écologique.

L'évaluation de l'**état écologique** repose principalement sur la biologie. Elle met en jeu l'analyse d'« éléments de qualité » physico-chimiques (paramètres du cycle de l'oxygène, les nutriments, la température, la salinité, le pH et quelques substances spécifiques non synthétiques) et biologiques (peuplements végétaux, invertébrés et poissons).

L'évaluation des altérations physiques (ou **hydromorphologiques**) intervient comme facteur explicatif des conditions biologiques. Il est pris en compte notamment pour distinguer l'atteinte du très bon état écologique.

L'état écologique comprend 5 classes allant du bleu (très bon) au rouge (mauvais état), le vert étant le bon état, objectif à atteindre.

L'objectif de bon état écologique des cours d'eau prend en compte la variabilité écologique des masses d'eau : valeurs d'objectifs biologiques variant d'un type de cours d'eau à un autre. Pour chacun de ces types ont été identifiés un ou plusieurs états de référence.

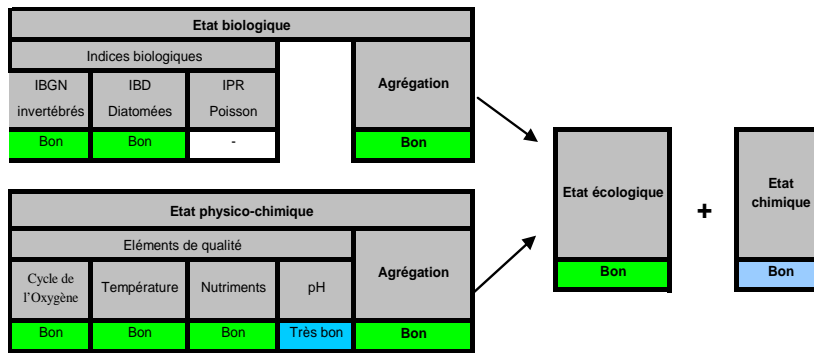
L'état chimique s'apprécie lui par rapport à des normes de concentration de certaines substances dangereuses (toxiques)

L'objectif de bon état chimique consiste ainsi à respecter les Normes de Qualité Environnementales (NQE) pour 41 substances.

➤ La masse d'eau « Omignon »

L'état global de la masse d'eau de la rivière Omignon est évalué au niveau de la station de mesure située à Saint Christ Briost (dpt 80), un peu avant la confluence avec la rivière Somme.

Les différents systèmes d'évaluation de la DCE mettent en évidence sur les dernières années **une masse d'eau en bon état.**



Etat écologique et chimique de la masse d'eau «Omignon » en 2007 (MEEDDAT, mars 2009)



La masse d'eau superficielle de l'Omignon est la seule masse d'eau du réseau hydrographique de la Haute-Somme affichée avec l'objectif d'atteinte et de maintien du bon état écologique et chimique en 2015

Le respect des autres Directives européennes sectorielles existantes (Directive nitrates instaurant les zones vulnérables, Directive eaux résiduaires urbaines instaurant les zones sensibles, Directive eaux de baignade, Directive eau potable ...), la mise en oeuvre de cette Directive Cadre Européenne et la recherche d'un objectif global de «bon état des eaux» d'ici 2015 imposent plus que jamais à l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau une synergie d'actions

➤ **Propositions d'actions**

Le maintien et le renforcement du bon état global de la masse d'eau passe par de nécessaires actions, dans les trois domaines suivants :

▪ **Amélioration de la qualité physique de la rivière**

Lit majeur : - Eradiquer la Renouée du Japon présente sur tous les tronçons,

Berges : - Entretien, renforcement et diversification de la ripisylve (favoriser l'alternance ombre/soleil),
- Renforcement des berges par techniques végétales à l'aval direct des ouvrages,
- Abattage des peupliers en berge et reboisement avec des espèces diversifiées,
- Arasement des bourrelets de curage,

Lit mineur : - Mise en place de passes à poissons sur les 6 ouvrages infranchissables et/ou ouverture,
- Maintien ou recharge en débris ligneux grossiers,
- Etude pour recharge granulométrique.

Le programme d'entretien et d'aménagement de la rivière Omignon intègre d'ores et déjà ces prescriptions définies dans le cadre d'un plan de gestion en cours d'élaboration par l'AMEVA, l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de l'Omignon (dpt 80) et le Syndicat Intercommunal de l'Omignon (dpt 02)

Ces programmes bénéficient du soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

▪ **Suivi des agglomérations d'assainissement**

La remise à niveau de la station de dépollution du Syndicat d'Assainissement de la région de Vermand constitue un gage important pour la maintien et l'atteinte du bon état de la masse d'eau en 2015.

Cet investissement doit nécessairement s'accompagner dans les années à venir de la mise en œuvre d'une autosurveillance rigoureuse de l'ensemble du système d'assainissement et d'un renforcement des politiques de bonne collecte des eaux usées à l'échelle de ce syndicat.

▪ **Lutte contre les pollutions diffuses**

- Application du programme d'action zones vulnérables et réglementation en vigueur
- Formation des agriculteurs et des utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles sur la fertilisation et la protection des plantes,
- Gestion des sols agricoles et des assolements permettant de lutter contre l'érosion,
- Création et entretien de haies sur talus perpendiculaires aux pentes,
- Mise en place de dispositifs contractuels visant à la protection des zones humides et de la ressource (Plan Développement Rural Hexagonal)

Vermand, le 14 novembre 2009

Contacts presse :

Agence de l'eau : Christine Dericq – Tél. : 03.27.99.90.26 – 06.27.34.46.29 - email : c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut – Tél. : 03.27.99.83.27 – email: c.debut@eau-artois-picardie.fr